



**CONSEIL MUNICIPAL
PROCÈS-VERBAL**

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de L'Isle-aux-Coudres tenue le vingt (20) juin deux mille dix-sept (2017), à 10h30, sans avis de convocation, sous la présidence de Monsieur Dominic Tremblay, maire, à l'hôtel de ville situé au 1026, chemin des Coudriers, L'Isle-aux-Coudres.

SONT PRÉSENTS :

- . Dominic Tremblay, maire
- . Violette Bouchard, conseillère
- . Viateur Tremblay, conseiller
- . Céline Dufour, conseillère
- . Noëlle-Ange Harvey, conseillère

Lesquels sont tous membres du conseil municipal et forment quorum.

SONT ABSENTES :

- . Ginette Claude, conseillère
- . Patrice Desgagnés, conseiller

Il est constaté, par les présentes, que tous les conseillers renoncent à l'avis de convocation. Il est également précisé que madame Ginette Claude, conseillère, et monsieur Patrice Desgagnés, conseiller, sont à l'extérieur du territoire de la municipalité.

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE : . Pamela Harvey, directrice générale et secrétaire-trésorière

#2017-06-246 - Ouverture de la séance

À 10h30, le président constate que tous les conseillers formant le conseil municipal sont présents à la séance et déclare celle-ci ouverte.

#2017-06-247 – Contrat de services professionnels en ingénierie pour la préparation de plans et devis et la surveillance des travaux de réfection d'une portion du chemin des Coudriers, dans le secteur La Baleine

ATTENDU QUE la Municipalité a lancé un appel d'offres public pour l'octroi d'un contrat de services professionnels en ingénierie visant à préparer les plans et devis et à surveiller les travaux de réfection d'une portion du chemin des Coudriers, dans le secteur La Baleine;

ATTENDU QUE deux (2) soumissionnaires ont répondu à cet appel d'offres;

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à l'analyse de la conformité des soumissions reçues;

ATTENDU QUE la soumission conforme ayant obtenu le meilleur pointage final est celle déposée par Tetra Tech QI inc.;

ATTENDU QUE la Municipalité accepte la soumission de Tetra Tech QI inc. au montant de 137 395,13 \$;

En conséquence de ce qui précède, il est proposé par le conseiller Viateur Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers ce qui suit :

QUE la Municipalité octroie le contrat de services professionnels en ingénierie pour la préparation de plans et devis et la surveillance des travaux de réfection d'une portion du chemin des Coudriers, dans le secteur La Baleine, à Tetra Tech QI inc. pour un montant de 137 395,13 \$ (incluant les taxes), conformément à sa soumission, étant entendu que

la surveillance chantier sera payée en fonction du nombre de semaines réel de surveillance requis multiplié par le prix unitaire soumis à cet effet;

QUE la Municipalité donne avis à Tetra Tech QI inc. de fournir, conformément à l'article 1.9 du devis d'appel d'offres, une copie complète de sa police d'assurance responsabilité professionnelle au plus tard dans les quinze (15) jours suivant l'adoption de la présente résolution;

QUE les deniers nécessaires au paiement de ce contrat soient puisés à même les fonds provenant du règlement d'emprunt de la municipalité portant le numéro 2017-09;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à l'ensemble des soumissionnaires ayant déposé une soumission dans le cadre du processus d'appel d'offres.

#2017-06-248 – Demandes de Suroît Aventure inc. concernant l'enlèvement d'arbres et d'arbustes sur le terrain de la Halte du Pilier et l'affichage du commerce sur le site

Considérant que les représentants de Suroît Aventure inc. ont formulé des demandes à la Municipalité concernant l'enlèvement d'arbres et d'arbustes sur le terrain de la Halte du Pilier et l'affichage de leur commerce;

Considérant que ces demandes ont été présentées au comité de recommandation de la Halte du Pilier;

Considérant les recommandations du comité de recommandation de la Halte du Pilier qui s'est réuni, le 19 juin dernier, concernant les demandes des représentants de Suroît Aventure inc.;

En conséquence de ce qui précède, il est proposé par la conseillère Céline Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers ce qui suit :

. D'enlever les arbustes qui se trouvent entre le stationnement à vélos et l'affiche de la Halte du Pilier située sur le bord du chemin des Coudriers et de transplanter, si possible, ces arbustes sur le terrain arrière de la halte, soit à un endroit qui ne sera pas inconfortable pour les visiteurs de halte, et d'enlever les cèdres situés de chaque côté de l'escalier menant à la porte principale du local loué à Suroît Aventure inc. puisque ces derniers sont le refuge de couleuvres. Il est également résolu de camoufler les trous laissés par l'enlèvement de ces arbustes et cèdres par du gazon roulé, s'il est possible de n'acheter que la quantité nécessaire. Afin d'éviter toute ambiguïté, le conseil n'autorise pas d'enlever les deux (2) arbustes situés de part et d'autre du stationnement à vélos et n'autorise pas non plus d'enlever les arbustes situés à proximité du mât mais qu'un entretien de ces arbustes soit effectué. Le tout, aux frais de la municipalité.

. De ne pas autoriser l'enlèvement d'épinettes le long de la limite Est du terrain de la Halte du Pilier vis-à-vis le mur Est de la bâtisse de la halte.

. D'autoriser l'affichage au chemin sous la pancarte existante de la Halte du Pilier ainsi qu'un affichage dans la fenêtre avant de la bâtisse, vis-à-vis le local loué par Suroît Aventure. Il n'est toutefois pas autorisé d'installer des affiches sur la fenêtre située devant la bâtisse ni sur le mur Est de la bâtisse.

#2017-06-249 – Achat d'un sécheur d'air pour l'usine de traitement de l'eau potable

Il est proposé par la conseillère Violette Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'achat d'un sécheur d'air pour l'usine de traitement d'eau potable, au coût de 3 216,00 \$ plus taxes auprès de Atlas Copco. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés à même le surplus réservé au 31 décembre 2016 pour le réseau d'aqueduc municipal.

#2017-06-250 – Levée de la séance extraordinaire

Il est résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance extraordinaire à 10h49.

Dominic Tremblay, maire

**Pamela Harvey, directrice générale
secrétaire-trésorière**

Je, Dominic Tremblay, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du *Code municipal du Québec*.

Le présent procès-verbal est toutefois sujet, conformément aux dispositions de l'article 201 du *Code municipal du Québec*, à l'approbation du conseil municipal, ce qui implique que son contenu pourra être modifié lors de cette approbation prévue à la séance du conseil municipal du 10 juillet 2017. En conséquence, soyez avisés que toute mention indiquée au procès-verbal qui précède est sujette à modification lors de cette approbation.